

Conseil d'administration du 11 mars 2025

Liste des délibérations

Approbation du PV du conseil d'administration du 27 novembre 2024	2025 - 01
Approbation de la stratégie internationale	2025 - 02
Règlement intérieur <i>point reporté</i>	2025 - 03
Désignation des collectivités territoriales siégeant au conseil d'administration	2025 - 04
Liste des UMR appelées à élire un représentant au conseil d'administration	2025 - 05
Approbation des sorties d'inventaire 2024	2025 - 06
Approbation du compte financier 2024	2025 - 07
Délégation d'Yves Coquet	2025 - 08
Eméritat de Denis Flick	2025 - 09
Avenant à la convention de mise à disposition des ouvrages de CASAS	2025 - 10
Avenant à la convention tripartite relative au campus de Saclay	2025 - 11

**Conseil d'administration
Séance du 11 mars 2025**

DELIBERATION 2025-01

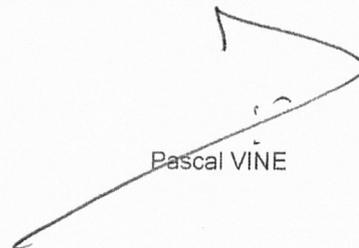
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Sur proposition du directeur général,

Approuve le procès-verbal du conseil d'administration d'AgroParisTech du 27 novembre 2024.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 24
Pour	: 24
Contre	: -
Abstentions	: -

**Conseil d'administration
Séance du 11 mars 2025**

DELIBERATION 2025-02

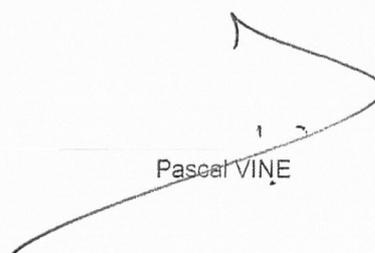
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Sur proposition du directeur général,

Approuve la stratégie internationale d'AgroParisTech jointe en annexe.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération	
Votants	: 25
Pour	: 22
Contre	: -
Abstentions	: 3

**Conseil d'administration
Séance du 11 mars 2025**

DELIBERATION 2025-03

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 modifié portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement,

Sur proposition du directeur général,

Approuve les articles 38, 52 et 63 du règlement intérieur d'AgroParisTech.

report

Le président du conseil d'administration

Pascal VINE

Votes à la délibération	
Votants	:
Pour	:
Contre	:
Abstentions	:

**Conseil d'administration
Séance du 11 mars 2025**

DELIBERATION 2025-04

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 modifié portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement,

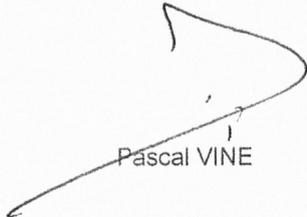
Sur proposition du directeur général,

désigne :

- la région Ile-de-France
- la région Grand Est

Pour siéger au sein du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération	
Votants	: 25
Pour	: 25
Contre	: -
Abstentions	: -

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 modifié portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement,

Sur proposition du directeur général,

fixe la liste des UMR appelées à élire un représentant des personnels scientifiques extérieurs au conseil d'administration telles que citées dans le tableau ci-dessous.

Nom de l'unité mixte de recherche	Les autres tutelles
Agronomie	INRAE, U Paris-Saclay
Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA)	U de Strasbourg, U de Lorraine, INRAE, CNRS
Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED)	CNRS, CIRAD, EHESS, Ecole des Ponts ParisTech
Ecologie des forêts de Guyane (ECOFOG)	INRAE, CNRS, U des Antilles, Université Guyane, CIRAD
Ecologie fonctionnelle et écotoxicologie des agroécosystèmes (ECOSYS)	INRAE, U Paris-Saclay
Ecologie, systématique et évolution (ESE)	CNRS, U Paris-Saclay
Génétique animale et biologie intégrative (GABI)	INRAE, U Paris-Saclay
Gestion de l'eau, acteurs, usages (G-EAU)	INRAE, IRD, CIRAD, Institut Agro Montpellier, BRGM
Génétique quantitative et évolution – le Moulon (GQE)	INRAE, CNRS, U Paris-Saclay
Institut Jean-Pierre Bourgin (IJPB)	INRAE, U Paris-Saclay
Etude des interactions entre sols, agroécosystèmes et hydrosystèmes (LISAH)	INRAE, IRD, Institut Agro Montpellier
Mathématiques et informatique appliquées-Paris (MIA-Paris)	INRAE, U Paris-Saclay
Microbiologie de l'alimentation au service de l'alimentation humaine (MICALIS)	INRAE, U Paris-Saclay
Modélisation systémique appliquée aux ruminants (MoSAR)	INRAE, U Paris-Saclay
Montpellier research in management (MRM)	U de Montpellier, U de Perpignan
Physiologie de la nutrition et du comportement alimentaire (PNCA)	INRAE, U Paris-Saclay
Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (PRODIG)	CNRS, U Paris-Cité, U Panthéon Sorbonne, IRD, Sorbonne U
Paris-Saclay Applied Economics (PSAE)	INRAE, U Paris-Saclay
Sciences pour l'action et le développement : activités produits territoires (SADAPT)	INRAE, U Paris-Saclay
Paris-Saclay Food and Bioproduct Engineering (SayFood)	INRAE, U Paris-Saclay
SILVA	INRAE, U de Lorraine
TERRITOIRES	INRAE, VAS, U Clermont-Auvergne
Territoires, Environnement, Télédétection et Information Spatiale (TETIS)	INRAE, CIRAD, CNRS

Le président du conseil d'administration

Pascal VINE

Votes à la délibération	
Votants	: 25
Pour	: 25
Contre	: -
Abstentions	: -

Conseil d'administration
Séance du 11 mars 2025

DELIBERATION 2025-6

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

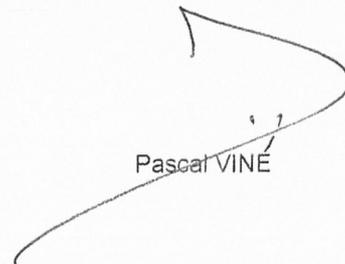
Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Approuve les sorties d'inventaire figurant dans la note présentée au conseil d'administration pour un montant de 65 911,03 € sur l'exercice 2024.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINÉ

Vote à la délibération

Votants	: 25
Pour	: 25
Contre	: ~
Abstentions	: -

Conseil d'administration
Séance du 11 mars 2025

DELIBERATION 2025-7

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Sur proposition du directeur général,

Article 1 : Arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- Equivalents temps plein travaillés : 192,88 (115,87 ETPT sous plafond + 77,01 ETPT hors plafond)
- Autorisations d'engagement : 39 334 887,42 €

Masse salariale	11 389 633,92 €
Fonctionnement	26 218 899,11 €
Investissement	<u>1 726 354,39 €</u>
Total AE :	39 334 887,42 €

- Crédits de paiement : 39 344 140,93 €

Masse salariale	11 389 633,92 €
Fonctionnement	25 964 063,89 €
Investissement	<u>1 990 443,12 €</u>
Total CP :	39 344 140,93 €

- Recettes : 41 919 815,64 €
- Solde budgétaire : + 2 575 674,71 €

Article 2 : Arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- Variation de trésorerie : - 2 697 028,78 €
- Résultat patrimonial : - 1 084 200,25 €
- Capacité d'autofinancement : + 400 987,59 €
- Variation de fonds de roulement : - 2 264 943,54 €

Article 3 : Décide d'affecter le résultat à hauteur de - 1 084 200,25 € au compte 119 report à nouveau.

Le président du conseil d'administration

Pascal VINE -

Vote à la délibération

Votants	: 25
Pour	: 23
Contre	: -
Abstentions	: 2

**Conseil d'administration siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs
Séance du 11 mars 2025**

DELIBERATION 2025-8

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu les articles R.719-51 et suivants du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

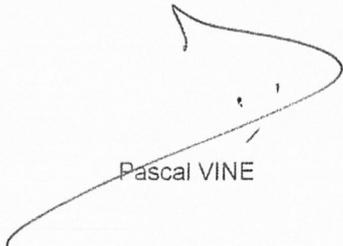
Vu le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture,

Vu la demande de renouvellement de la délégation de M. Yves Coquet auprès de l'ANR,

Sur proposition du directeur général,

Donne un avis favorable au renouvellement pour un an de la délégation de Monsieur Yves Coquet auprès de l'Agence nationale de la recherche, à hauteur de 90% de son temps de travail, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Vote à la délibération

Votants	: 6
Pour	: 6
Contre	: -
Abstentions	: -

**Conseil d'administration
Séance du 11 mars 2025**

DELIBERATION 2025-9

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé AgroParisTech,

Vu le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment l'article 52,

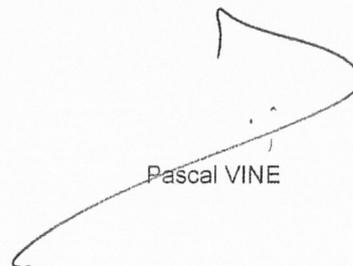
Vu l'avis favorable du conseil scientifique du 4 mars 2025

Vu la proposition du conseil des enseignants du 6 mars 2025

Sur proposition du directeur général,

Décide de nommer Monsieur Denis Flick professeur émérite pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération	
Votants	: 25
Pour	: 13
Contre	: -
Abstentions	: 6

**Conseil d'administration
Séance du 11 mars 2025**

DELIBERATION 2025-10

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu l'article R719-113 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé Agro Paris Tech,

Vu l'acte de transfert du terrain d'implantation d'AgroParisTech à Palaiseau de l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay à AgroParisTech signé le 26 septembre 2017,

Vu l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public d'AgroParisTech à Palaiseau à Campus Agro SAS conclue entre AgroParisTech et Campus Agro SAS le 26 septembre 2017,

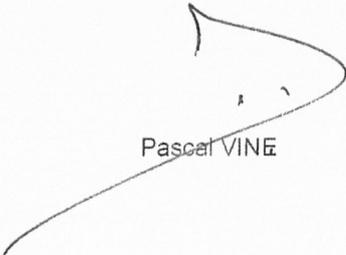
Vu la convention de mise à disposition d'AgroParisTech des ouvrages construits par Campus Agro SAS conclue entre Campus Agro SAS et AgroParisTech le 26 septembre 2017,

Sur proposition du directeur général,

AUTORISE le directeur général à signer :

L'avenant n°3 à la convention de mise à disposition d'AgroParisTech des ouvrages construits par Campus Agro SAS.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 25
Pour	: 25
Contre	: -
Abstentions	: -

**Conseil d'administration
Séance du 11 mars 2025**

DELIBERATION 2025-11

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu l'article R719-113 du code de l'éducation,

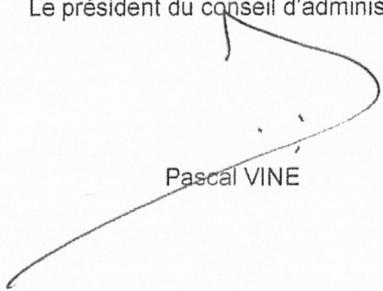
Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement, dénommé Agro Paris Tech,

Vu la convention tripartite relative au campus d'AgroParisTech et de l'Inra sur le plateau de Saclay signée le 26 septembre 2017,

Sur proposition du directeur général,

AUTORISE le directeur général à signer l'avenant n°3 à la convention tripartite relative au campus d'AgroParisTech et d'INRAE sur le plateau de Saclay.

Le président du conseil d'administration


Pascal VINE

Votes à la délibération

Votants	: 25
Pour	: 25
Contre	: -
Abstentions	: -